

ARRÊTÉ N° 20260624-1

Fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics et Voirie et réseaux divers » - session 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique modifiée,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus à l'article 11 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté du 28 avril 2025 portant ouverture d'un examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics et Voirie et réseaux divers », session 2026,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics et Voirie et réseaux divers », session 2026,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2026 fixant la liste des correcteurs à l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics et Voirie et réseaux divers », session 2026,

Vu l'arrêté du 18 février 2026 fixant la composition du jury plénier à l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics et Voirie et réseaux divers », session 2026,

Vu l'arrêté du 13 mars 2026 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics et Voirie et réseaux divers », session 2026,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation de la

Accusé de réception en préfecture
003-280300245-20260708-20260624-1-AR
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal 2ème classe dans la spécialité « Bâtiment, travaux publics et Voirie et réseaux divers », session 2026, est arrêté comme suit, par ordre alphabétique. Elle comporte 56 candidats.

Genre	Nom	Prénom
Monsieur	ABRAN	Esteban
Monsieur	ACCOLAS	Christophe
Monsieur	ACHAINTRE	Kévin
Monsieur	AUGRANDJEAN	Thomas, Jean Maurice
Monsieur	AUGUSTO	Maxime
Monsieur	BAGES	Gérald
Monsieur	BESSON	Damien
Monsieur	BIGAY	Antoine
Monsieur	BLAZY	Samy
Monsieur	BOIVIN	Jérémy
Monsieur	BRUNOT	Denis, François
Monsieur	CALMELS	Henri, Lucien, Nicolas
Monsieur	CHAIN	Cyril
Monsieur	CHANDEZON	Franck
Monsieur	CHAPELLON	Arnaud
Monsieur	COGNET	Thomas, Jérémy
Monsieur	COMBE	Sébastien
Monsieur	DEBERLE	Yoan, José
Monsieur	DEMOURGUES	Loic, Guy, André
Madame	DESCHAMPS	Gwendoline, Adeline, Marie, Nathalie
Monsieur	DUCHAMP	David, Sébastien, Yannick
Monsieur	FIFRE	Elian, Christian
Monsieur	FOURNERON	Julien
Monsieur	GATIGNOL	Christophe

Accusé de réception en préfecture
003-280300245-20260708-20260624-1-AR
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Monsieur	GIGNAC	Yoan, Gérard, Denis
Monsieur	GIRAUD	Fabien, Dominique
Monsieur	GRANGER	Frédéric
Monsieur	GUYONNET	Romain
Monsieur	HADDAD	Mehdi
Monsieur	HERVIER	Jean-Michel
Monsieur	JANIAUD	Mathieu
Monsieur	JOUBERT	Pierre
Monsieur	JUDEL	Johan
Monsieur	KSIGZKIEWICZ	Vincent, Pierre, Robert
Monsieur	LOUBIER	Jérémie, Anthony, Daniel
Monsieur	MALDONADO	Julien
Monsieur	MARION	Baptiste
Monsieur	MARQUANT	Jean-Claude
Monsieur	PELISSE	Stéphane, Pierre, Christophe
Monsieur	PERTUISOT	Anthony, René
Monsieur	PULBY	Ludovic, André, Albert, Noël, Georges
Monsieur	REY	Clément, Nicolas
Monsieur	RIBEIRO	Paul, Manuel
Monsieur	RIBEYRON	Sébastien
Monsieur	RUIZ	Florent
Monsieur	SAINT-LUC	Quentin
Monsieur	SALICHON	Benoît, Marc, Roger, Clément
Monsieur	SARCEY	Michel
Monsieur	SERVAJEAN	Alexandre
Monsieur	SOLIVE	Jérôme, Louis, Jacques
Monsieur	THIEBAULT	Romain, Francis, Gilles
Madame	TIMONIER	Sarah
Monsieur	VAUTRIN	Wilfried, Jean Claude

Accusé de réception en préfecture
003-280300245-20260708-20260624-1-AR
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

Monsieur	VIDAL	Laurent
Monsieur	VORILLION	Sébastien
Monsieur	WEBER	Christopher

Le jury a délibéré et fixé le seuil d'admission à 10 / 20.

Article 2: La Directrice Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Allier et aux Présidents des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale parties prenantes à l'organisation.

Fait à YZEURE, le 24 juin 2026

Le Président,

Jean-Sébastien LALOY



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et/ou son affichage.

La juridiction administrative peut être aussi saisie par l'application Télérecours citoyens à www.telrecours.fr

Affiché au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Allier le :
Transmis au Représentant de l'État le :

Accusé de réception en préfecture
 09/07/2026
 Date de télétransmission : 09/07/2026
 Date de réception préfecture : 09/07/2026